

## ++> Les déchets industriels banals

Il s'agit de déchets d'entreprises qui s'apparentent, par leur nature et leur composition, aux déchets ménagers. La loi considère d'ailleurs qu'ils sont « assimilables aux déchets ménagers ». Ils peuvent ainsi être collectés et éliminés comme des déchets ménagers.



Sont considérés comme des DIB les vieux papiers, les cartons ou les emballages, les plastiques qui sont rejetés en quantités très importantes par les entreprises. Les chutes de bois non traité, les pièces mécaniques d'un moteur, les anciennes moquettes d'un appartement rénové, les invendus d'un marché à plein vent appartiennent aussi à cette catégorie des DIB. Ces déchets ne sont pas dangereux en tant que tels, mais peuvent provoquer des nuisances quand ils sont abandonnés sans précaution particulière et n'importe où.

## > Les déchets dangereux

Ils contiennent des éléments toxiques et représentent un réel danger pour la santé et pour l'environnement. Ce sont par exemple les solvants, les vernis, les colles, les goudrons, les bains d'électrolyses. Ces déchets font l'objet d'une réglementation particulière et doivent suivre des filières de collecte et de traitement spécifiques.

## > Les déchets inertes

Comme leur nom l'indique, ces déchets ne bougent pas. Ils ne se décomposent pas et ne se dégradent pas. Ils sont constitués par les gravats de démolition (briques, blocs de béton, terre, panneaux de vitres...). Ils ne sont pas dangereux, mais compte tenu de leurs volumes et de leurs quantités, représentent des risques de dégradation des paysages.

## > Les cinq commandements de l'artisan

1. Le déchet banal, le déchet spécial, le fer, le bois, les solvants....toujours **tu trieras**
2. Tes déchets **tu n'abandonneras pas**, même à la nuit tombée et même dans un vague terrain
3. Tes déchets **tu n'enfouiras pas**... même s'il s'agit de gravats.
4. Palettes, emballages en carton et autres déchets "bon pour le feu", **jamais tu ne brûleras**.
5. Dans une rivière ou dans un réseau des eaux usées, tes liquides dangereux ou toxiques **jamais tu ne déverseras**

Ces règles sont issues de la loi de 2002 sur l'élimination des déchets. Leur non respect peut conduire à des amendes allant de 200 à 76 000 euros ainsi que des peines de prison allant de 2 mois à 2 ans

En Ariège, toutes les déchetteries de collectivités locales acceptent les déchets d'entreprises sous diverses conditions de tarifs et de conditionnements.

Certains déchets sont parfois refusés : amiante, pneus,....Voici quelques exemples des pratiques et des tarifs relevés en 2003 – 2004, pour plus de précisions, vous adresser directement aux déchetteries.

**> Pays de Foix (05.34.09.84.40)**

	Véhicules légers jusqu'à 1,5 m3	Véhicules légers supérieur 1,5 m3	Polybennes inférieur à 3,5 T
Encombrants, ferrailles, batteries	3,5 €	15 €	40 €
Cartons pliés	Gratuits	Gratuits	10 €
Déchets Toxiques	15 €	40 €	Non accepté
Déchets verts , bois	3,5 €	10 €	25 €
Gravats	3,5 €	7 €	10 €

**> Communauté de Communes de Saverdun (05.61.67.84.43)**

	La tonne
D.I.B	129,58 €
Déchets Toxiques (peintures, solvants, amiante...)	refusés
Déchets verts , bois	30,49 €
Gravats	5,34 €
Fer	22.80 €

Depuis le 1er janvier 1993, l'institution par les collectivités locales de la redevance spéciale pour les déchets non ménagers est devenue obligatoire. Outre une rémunération plus juste du service de collecte et de traitement de ce type de déchets, cette redevance procure des recettes supplémentaires aux collectivités qui en contrepartie peuvent offrir des services supplémentaires aux entreprises.

**> Déchetterie des Vallées d'Ax (05 61 64 40 37)**

	Véhicules légers jusqu'à 1,5 m3	Camion plateau inférieur à 3,5 T	Camion plateau inférieur à 10 T
Encombrants	5 €	13 €	76 € / tonne
Déchets verts , bois	3,05 €	7,65 €	10 € / tonne
Peintures et pâteux assimilés	1,80 € /kg		
Gravats	3.05 € / tonne		
Déchets toxiques	De 1,50 € à 6,40 € le kg		

**> Déchetteries du Couserans (05.61.66.69.66)**

	Tonne	Mètre Cube
Ferraille triée, huile de vidange, cartons et autres recyclables	Gratuit	
Déchets verts	30 €	6 €
Déchets non triés et non valorisables	66 €	16.50 €
Gravats Triés	5 €	7.50 €
Bois	30 €	7.50 €
Droit d'accès aux déchetteries 38 € par an		

Certaines professions font appel à des prestataires spécialisés et agréés pour la collecte et le traitement de leurs déchets : bouchers, photographes, pressing, garagistes,...

Pour les autres professionnels, quand la solution proposée par la collectivité locale est inadaptée ou trop onéreuse il reste la possibilité de faire appel à des prestataires privés.

En voici quelques uns installés en Ariège liste non exhaustive, consultez l'annuaire :

**> Déchetteries de MIREPOIX (05.61.68.13.02)**

	Tonne
Ferraille triée, Cartons,	Gratuit
Déchets verts , bois	40 €
Déchets non triés	80 €
Gravats	5 €
Toxiques et pneumatiques	Refusés
Droit d'accès aux déchetteries 40 € par an	

**> Déchetteries du SMECTOM – VARILHES (05.61.68.02.02)**

	Tonne
DIB	96.50 €
Déchets verts, bois	28.00 €
Bois blanc propre trié	65.00 €
Gravats	6 €
Peintures et pâteux assimilés	1 600 €
Toxiques	2 800 €
Verre, carton, plastiques, papier, ferraille	Gratuit si trié
pneumatiques	100 à 150 €

<b>Société Récupération Ariégeoise (Sorar)</b>	
rte Vicdessos 09400 TARASCON SUR ARIEGE	05 61 05 61 31
Activité : récupération, traitement des fers et métaux	
<b>Bioverre</b>	
56 av Pyrénées 09340 VERNIOLLE	fax : 05 61 68 67 25
Activité : récupération, traitement des déchets divers	
<b>Ariège Déchets</b>	
ZI Moulin d'Enfour 09600 Laroque d'Olmes	05 61 03 24 70 ariegedechets@wanadoo.fr
Activité : récupération, traitement des déchets industriels, traitement des déchets divers	
<b>Llau (SA) déchetterie</b>	
ZI Moulin d'Enfour 09600 Laroque d'Olmes	05 61 04 44 44 fax : 05 61 04 44 45
Activité : récupération, traitement des déchets divers	
<b>Allo à l'huile ... Sud Récupération</b>	
	05.34.46.09.60
Activité : valorisation des huiles de friture	